

SCI FINANCIERE ID GRANS

LOT N°4

ZONE CLESUD

GRANS (13)

Avant-Propos et Résumés non techniques

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR LES
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Affaire n°16/1720

Révision :	0	1	2
Date :	Mai 2016		
Rédacteur :	M. CAMBON		
Superviseur :	AM. FREMY		

Siège social - Agence Sud

ZAC Pôle Actif - 14, allée du Piot
30660 Gallargues-le-Montueux
Tél. : 04 66 35 72 60 - Fax : 04 66 35 72 79

Agence Nord

9, allée des Impressionnistes - Le Monet
BP 57269 Villepinte - 95957 Roissy CDG Cedex
Tél. : 01 48 17 78 11 - Fax : 01 48 63 82 59

AMF Qualité Sécurité Environnement

SARL au capital de 8 000€
SIREN 448 464 917 - APE 7112 B
TVA Intracommunautaire FR 1044846917

www.amfqse.fr
contact@amfqse.fr

SOMMAIRE

1	AVANT-PROPOS	3
2	DEMANDEUR ET INTERVENANTS	5
3	RESUMES NON TECHNIQUES	6
3.1	Présentation de l'entreprise et des activités	6
3.1.1	SCI FINANCIERE ID GRANS.....	6
3.1.2	L'activité	7
3.1.2.1	Situation de l'Arrêté Préfectoral actuel	7
3.1.2.2	Nouvelle situation vis-à-vis de la nomenclature actuelle	8
3.1.3	Descriptif	9
3.2	Organisation humaine.....	10
3.3	Localisation du site	10
4	RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	12
4.1	Richesses naturelles :	12
4.2	Urbanisme :	12
4.3	Aspect économique :	13
4.4	L'eau :	13
4.5	L'air :	14
4.6	Le bruit :	14
4.7	Les déchets :	15
4.8	Le trafic :	15
4.9	Sol et sous-sol :	16
4.10	Evaluation des risques sanitaires :	16
5	RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS	18
5.1	Analyse des risques.....	18
5.2	Scénarios retenus.....	19
5.2.1	Scénario 1 : incendie d'une cellule de stockage.....	19
5.2.2	Scénario 2 : fuite d'ammoniac dans le local froid	22
5.3	Mesures de prévention et moyens de protection retenus	23
5.4	Méthodes et moyens d'intervention en cas d'accident.....	23

FIGURES

Figure 1 :	Localisation de la ZAC CLESUD	10
Figure 2 :	Localisation du site SCI FINANCIERE ID GRANS	11
Figure 3 :	Plan des flux thermiques	21
Figure 4 :	Plan des effets irréversibles de la dispersion d'ammoniac	22

1 Avant-propos

En France, les installations qui peuvent présenter des dangers ou inconvénients pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, la commodité du voisinage, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement ou la protection des sites et des monuments sont soumises aux prescriptions de la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 modifiée, relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cette loi a été codifiée dans le livre V du Code de l'Environnement.

L'article L512-1 du code de l'environnement prévoit que les installations industrielles d'une certaine importance (en termes de gravité des dangers ou des inconvénients) doivent préalablement à leur mise en service, dans un souci de protection de l'environnement, faire l'objet d'une autorisation prise sous la forme d'un arrêté préfectoral qui fixe les dispositions que l'exploitant devra respecter pour assurer cette protection.

Cette autorisation est délivrée par le Préfet, après instruction par les services administratifs, enquête publique et passage devant le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Le site de la SCI FINANCIERE ID GRANS, implanté sur la Zone CLESUD de GRANS (13), possède actuellement une autorisation d'exploiter qui date du 26 juin 2012 (AP n° 310-2010A), modifiée le 13 novembre 2013 (AP n°2013-421PC).

Depuis, des modifications ont été apportées au projet et ont fait l'objet d'un permis de construire modificatif.

Conformément à l'article 1.7.1 de l'arrêté préfectoral du site, un dossier a été déposé le 8 avril 2014 pour informer le préfet de ces modifications.

Le 23 juillet 2014, le préfet a informé la SCI Financière ID Grans qu'il considérait que les nouvelles modifications envisagées avaient un caractère substantiel et a donc conditionné leur réalisation à l'obtention d'une nouvelle autorisation d'exploiter.

Depuis fin 2014, des discussions sont menées entre la SCI Financière ID Grans et l'administration sur l'appréciation du caractère substantiel ou non de modifications apportées à l'exploitation de l'entrepôt (utilisation d'ammoniac, stockage de matières dangereuses et changements dans la structure et l'organisation du site).

Le 8 avril 2015 une mise à jour de l'étude de dangers a été transmise à la DREAL pour avis.

Suite à plusieurs échanges avec la DREAL, une nouvelle version du dossier de modification intégrant la mise à jour de l'étude de dangers a été remise en préfecture le 6 novembre 2015.

Malgré la remise de ce dossier complété, l'administration indique dans un courrier du 7 mars 2016 considérer que les modifications apportées aux installations seraient substantielles au sens des dispositions de l'article R. 512-33 du Code de l'environnement.

En conséquence de quoi, il est demandé à la SCI Financière ID Grans de déposer, sous un délai de trois mois, un nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Le but de ce dossier est donc de répondre à cette demande comme confirmé par le courrier que la SCI Financière ID Grans a transmis le 7 avril 2016 à la préfecture.

Conformément aux articles R512-1 et suivants du code de l'environnement, le présent dossier comporte :

- la présentation du projet, de l'entreprise et de son activité,
- la description technique des installations du projet,
- le cadre législatif du projet,
- l'étude des impacts de l'activité sur l'environnement,
- l'étude des dangers pour l'environnement,
- la notice d'hygiène et sécurité,
- des plans aux échelles requises,
- le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de danger.

2 Demandeur et Intervenants

Désignation	Intervenants	Société	Adresse	Tél / Fax / Email
Demandeur				
Identité du Maître d'Ouvrage		SCI FINANCIERE ID GRANS	410 route du Moulin de Losque BP 70 132 84304 CAVAILLON	Tél : 04 32 52 96 00 Fax : 04 90 71 32 55
Adresse du site		SCI FINANCIERE ID GRANS	Zone Clesud BAT G5 Avenue Eric Tabarly 13450 GRANS	/
Signataire de la demande	Christophe HAMON Gérant	SCI FINANCIERE ID GRANS	410 route du Moulin de Losque BP 70 132 84304 CAVAILLON	Tél : 04 32 52 96 00 Fax : 04 90 71 32 55
Intervenants				
Personne chargée du suivi de l'affaire	Thomas DUQUESNE Responsable Immobilier	SCI FINANCIERE ID GRANS	410 route du Moulin de Losque BP 70 132 84304 CAVAILLON	Tél : 04 32 52 95 99 Fax : 04 90 71 88 65
Personne chargée de la réalisation du dossier	Mathieu CAMBON	AMF Qualité Sécurité Environnement	ZAC Pôle Actif 14, allée du Piot 34660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX	Tél : 04 66 35 72 60 Fax : 04 66 35 72 79 contact@amfqse.fr
Architecte	Emmanuel MERLE	AFA Architectes	47, avenue de Lugo 94600 CHOISY-LE-ROI	Tel : 01 77 93 78 61 Fax : 01 77 93 77 98 emmanuel.merle@arteliagroup.com

3 Résumés non techniques

Le présent dossier concerne un entrepôt de stockage situé dans la zone CLESUD sur la commune de GRANS.

Le bâtiment, dont la construction s'est achevée en mai 2014, a une superficie au sol totale de 50 364 m².

L'entrepôt est composé principalement d'un bâtiment de stockage présentant un volume d'emprise important (9 cellules dont 2 à température dirigée : froid positif). Les cellules A et B (frigo) fonctionnent comme une messagerie, avec une double cour camion de part et d'autre du bâtiment. Il en est de même pour la cellule 1.

Les autres cellules sont monofaces avec une cour située au Sud-Ouest du terrain pour les cellules 1 à 5 et au Nord-ouest pour les cellules 6 et 7.

Le bâtiment est actuellement exploité par deux locataires distincts : le premier exploite les cellules A, B et 1 à 5 depuis juin 2014 et le second occupe les cellules 6 et 7 depuis mars 2016.

Pour les cellules A, B et 1 à 5, l'accès aux véhicules PL sont contrôlés par un poste de garde.

3.1 *Présentation de l'entreprise et des activités*

3.1.1 **SCI FINANCIERE ID GRANS**

La SCI FINANCIERE ID GRANS est une filiale de la Financière ID, structure support des opérations immobilières du groupe ID LOGISTICS. Elle s'appuie sur ses capacités techniques et financières.

Depuis sa création, ID Logistics a fait le choix de solutions innovantes et à forts contenus technologiques grâce à la force de son département Recherche et Développement. Ce choix lui permet de conjuguer une croissance commerciale élevée et une démarche permanente d'excellence opérationnelle.

ID Logistics est aujourd'hui un groupe international de plus de 4 500 personnes, en mesure de proposer une offre globale supply-chain regroupant l'ensemble des opérations logistiques de l'amont à la distribution finale. L'entreprise gère près d'un million et demi de m², près de 60 sites à travers le monde avec un savoir-faire dans l'ensemble des grands secteurs d'activités : grande distribution généraliste ou spécialisée, industrie, automobile, froid, bricolage et décoration, alimentaire, presse et papeterie.

Avec un capital de 17 millions d'euros, l'actionnariat du groupe est composé de ses cadres dirigeants faisant d'ID Logistics un groupe indépendant affichant une forte croissance de son chiffre d'affaires depuis cinq ans.

ID Logistics est spécialisé dans la logistique depuis 2001, elle assure :

Les services logistiques internationaux (gestion des stocks et des approvisionnements, préparation de commandes, gestion des dévolus, reconditionnement)

La distribution (gestion et cotation optimisées de stockage et de distribution)

➤ Politique environnementale

La société ID LOGISTICS exerce ses activités en favorisant la sécurité du travail et l'environnement durable par l'intégration de ces critères à la conception des bâtiments.

Les critères de sécurité et de protection de l'environnement sont examinés au même titre que les critères économiques dans tous les projets de réalisation.

Cette politique environnementale s'applique aux nouveaux projets avec l'objectif de mettre les nouvelles installations en conformité avec les normes françaises en matière de protection de l'environnement.

3.1.2 L'activité

Les tableaux suivants résument le bilan des rubriques concernées par les activités, selon la nomenclature relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

3.1.2.1 Situation de l'Arrêté Préfectoral actuel

Rubrique	Classement
1185-2-a : Gaz à effet de serre fluorés	Déclaration Contrôle
1510 : Stockage en Entrepôts couverts	<u>Autorisation</u>
1511 : Entrepôts frigorifiques	Déclaration Contrôle
1530 : Dépôt de papiers et cartons y compris les produits finis conditionnés	<u>Autorisation</u>
1532 : Stockage de bois	<u>Autorisation</u>
2255 : Stockage d'Alcool de bouche	Déclaration
2662 : Stockage de polymères (matières premières)	<u>Autorisation</u>
2663-1 et 2663-2 : Stockage de matières plastiques (produits finis ou semi-finis)	<u>Autorisation</u>
2910 : Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 167 C et 322 B-4	Non classé
2920 : Installation de compression	Non classé
2925 : Atelier de charge d'accumulateurs	Déclaration

Tableau 1 : Classement ICPE actuel de l'installation

3.1.2.2 Nouvelle situation vis-à-vis de la nomenclature actuelle

Rubrique	Modification	Nouveau classement
1185-2-a : Gaz à effet de serre fluorés	Rubrique supprimée	/
1436 : Liquides combustibles	Nouvelle rubrique	Non classé
1510 : Stockage en Entrepôts couverts	/	Autorisation
1511 : Entrepôts frigorifiques	/	Déclaration Contrôle
1530 : Dépôt de papiers et cartons y compris les produits finis conditionnés	/	<u>Autorisation</u>
1532 : Stockage de bois	/	<u>Autorisation</u>
2255 : Alcools de bouche d'origine agricole, eaux-de-vie et liqueurs (stockage des)	Rubrique supprimée	/
2662 : Stockage de polymères (matières premières)	/	<u>Autorisation</u>
2663-1 et 2663-2 : Stockage de matières plastiques (produits finis ou semi-finis)	/	<u>Autorisation</u>
2714 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Nouvelle rubrique	Non classé
2910 : Combustion	/	Non classé
2920 : Installation de compression	/	Non classé
2921 : Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installations de)	Nouvelle rubrique	Déclaration
2925 : Atelier de charge d'accumulateurs	/	Déclaration
4320 : Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1.	Nouvelle rubrique	Non classé
4321 : Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1.	Nouvelle rubrique	Non classé
4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3.	Nouvelle rubrique	Non classé
4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique 1	Nouvelle rubrique	Déclaration Contrôle
4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique 2	Nouvelle rubrique	Non classé
4718 : Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2	Nouvelle rubrique	Non classé
4735-1 : Ammoniac	Nouvelle rubrique	Non classé
4755-2 : Alcools de bouche d'origine agricole	Nouvelle rubrique	Déclaration
4801 : Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses	Nouvelle rubrique	Déclaration

Tableau 2 : Classement de l'installation au titre de la réglementation ICPE

3.1.3 Descriptif

En ce qui concerne l'activité d'entreposage, on distinguera les fonctions :

- ✓ d'entrée de marchandises (déchargement, réception, y compris les postes de travail nécessaires pour le comptage d'entrée, l'emballage d'entrée et le ré-emballage).
- ✓ d'entreposage et de préparation de commandes :

La gestion de l'entreposage est assurée de façon informatisée. Les chariots sont conduits par des caristes professionnels. La durée d'entreposage est variable, en fonction du type de marchandise stockée et des conditions du marché.

La préparation des commandes consiste d'une part à préparer des produits dans des supports de groupage ou des véhicules de groupage, d'autre part à préparer des unités complètes de stockage et à les acheminer à proximité des quais.

de sortie de marchandises (emballage final, mise à la disposition pour l'expédition, chargement dans les camions au niveau des quais).

L'approvisionnement et l'expédition se font par transport routier.

Une infrastructure ferroviaire existe sur le site mais elle n'est actuellement pas exploitée.

Les marchandises sont stockées et disposées en rack par allée au moyen de chariots élévateurs.

Cet établissement permet le stockage des types de marchandises suivantes :

- 1436 : Liquides combustibles,
- 1510 : Tout type de produits meubles, alimentaire, produits de grande distribution, brasserie, électroménager, hi-fi, etc,
- 1511 : Produits frais,
- 1530 : Papier, carton ou matériaux combustibles analogues,
- 1532 : Bois secs ou matériaux combustibles analogues,
- 2662 : Granulés plastiques et tout autre produit assimilé à la 2662 (matières premières),
- 2663 : Meubles, cd, boîtes, mousses, matelas, etc. tout produits relatifs à la 2663 (produits finis),
- 4320 : Aérosols,
- 4321 : Aérosols,
- 4331 : Liquides inflammables,
- 4510 : Dangereux pour l'environnement (eau de javel par exemple),
- 4511 : Dangereux pour l'environnement,
- 4718 : Briquets, cartouches de gaz type Camping Gaz,
- 4755 : Alcools de bouche d'origine agricole, eaux de vie et liqueurs.
- 4801 : Houille, charbon de bois etc.

Les matières plastiques relatives aux rubriques 2662 et 2663 peuvent être stockées indifféremment dans les cellules de l'entrepôt mais respectivement dans des cellules différentes (2662 séparées des 2663).

Les alcools de bouche et les produits dangereux sont stockés dans des zones spécifiques.

3.2 Organisation humaine

Le site permet l'emploi d'environ 200 salariés en pleine activité, dont 10 % dans les bureaux et 90 % dans les entrepôts.

L'activité se déroule en continu, de 05h00 à 00h20 du lundi au vendredi et de 05h00 à 21h20 le samedi.

3.3 Localisation du site

L'entrepôt de la SCI FINANCIERE ID GRANS est implanté dans la Zone CLESUD à GRANS. Cette zone est desservie par la N569.



Figure 1 : Localisation de la ZAC CLESUD



Figure 2 : Localisation du site SCI FINANCIERE ID GRANS

4 Résumé non technique de l'étude d'impact

4.1 Richesses naturelles :

L'entrepôt se situe dans la zone d'aménagements concertés de CLESUD. Il est entouré au Nord et au Sud par des entrepôts, à l'Ouest par des chemins de fer et à l'Est par la voie de circulation de la zone. Le milieu naturel est donc déjà modifié.

Le site se situe sur la ZICO de la « Crau » et est aux abords de la ZNIEFF « Crau sèche » et de la ZNIEFF « Crau ». Or la ZAC CLESUD est actuellement en fonctionnement et engendre donc déjà des perturbations vis-à-vis de ces milieux. L'incidence de l'exploitation de l'entrepôt n'est donc que très faible étant donné l'activité de la zone.

Environ 19 % de la parcelle est constitué d'espaces verts engazonnés constitués d'arbres et d'arbustes sous forme de bosquets. Les aires de stationnement seront masquées par des écrans végétaux à hauteur d'un arbre haute tige pour 4 places de parking.

L'entrepôt se localise dans une zone d'aménagement concerté en fonctionnement, ceci induit un impact visuel des plus restreints.

Depuis la N 569, une barrière végétale cache la vue du site aux automobilistes.

Depuis les secteurs les plus lointains, le site implanté dans la ZAC CLESUD est peu perceptible. Les vues sont atténuées fortement par la distance, par la végétation (arbres de haute futaie) et par les autres entrepôts alentours.

Comme pour les voisins immédiats, la présence de l'entrepôt correspond, sur l'ensemble des secteurs plus éloignés ayant une vue sur les terrains, à une modification localisée du contexte paysager.

L'entrepôt est éloigné des zones à forte concentration d'habitations, les habitants ont une vision globale et atténuée du site.

4.2 Urbanisme :

La commune de Grans est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). La ZAC CLESUD possède un règlement de zone reprenant les dispositions du PLU en vigueur.

Ce règlement affecte la zone à l'urbanisation, et indique que son équipement est réalisé en vue de la construction d'établissements liés à une activité économique, logistique ou tertiaire ainsi qu'aux services qui leur sont liés. Il établit de plus des dispositions particulières qui seront entièrement prises en compte lors de la conception de l'entrepôt.

Le site ne se situe pas dans le périmètre de protection des sites classés et inscrit connus sur la commune de GRANS ou de MIRAMAS. En ce qui concerne les vestiges archéologiques, aucun n'a été mis en évidence lors de l'aménagement de la zone CLESUD.

4.3 Aspect économique :

L'activité économique de GRANS est principalement basée sur l'activité de services et l'activité agricole. L'activité logistique de la SCI FINANCIERE ID GRANS apporte une diversification et n'entre pas en concurrence directe avec les entreprises de GRANS (hors entreprises de la ZAC CLESUD).

L'activité de l'entrepôt permet d'employer 200 personnes sur site.

4.4 L'eau :

La consommation d'eau à usage domestique est estimée à 50 litres par personne et par jour, soit environ 10 000 litres (10 m³) par jour pour une base moyenne de 200 personnes présentes à terme sur le site. La consommation domestique annuelle (250 jours ouvrables) s'estime à 2 500 m³ environ.

Les eaux usées sont constituées des eaux du type domestique (sanitaires) et sont rejetées de manière séparative dans le réseau d'assainissement de la ZAC avant d'être dirigées vers la station d'épuration de SAINT-CHAMAS.

L'impact le plus à craindre est celui d'une pollution des eaux de surface par les eaux de pluie ravinant sur les chaussées contenant particules grasses, goudron, etc., et par les retombées des aérosols produits par les moteurs (goudrons et hydrocarbures mi-brûlés, plomb) et se redéposant aux alentours par simple gravité, ainsi que la pollution des nappes par infiltration lente de ces substances dans le sous-sol.

Les eaux pluviales de voiries sont dirigées vers le réseau de la zone où elles sont traitées par décantation et séparation des hydrocarbures avant d'être infiltrées par l'intermédiaire d'un des 13 bassins d'infiltration de la ZAC.

Les eaux pluviales de toitures quant à elles sont infiltrées directement sur le site (étant donné leur caractère non pollué) via deux bassins d'infiltration. Ces bassins ont été dimensionnés pour un événement d'occurrence décennale sur une durée d'une heure.

Le bassin 1 est situé au Sud-est du site et gère les eaux pluviales de toitures des cellules 2 à 7. Il a les caractéristiques suivantes :

- Surface en fond : 2 370 m² ;
- Profondeur : 1,80 m ;
- Capacité de rétention : 4 266 m³.

Le bassin 2 est situé au Nord-ouest du site et gèrera les eaux pluviales de toitures des cellules 1, A, B ainsi que celles des bureaux et locaux attenants à la cellule B. Il a les caractéristiques suivantes :

- Surface en fond : 437 m² ;
- Profondeur : 1,20 m ;
- Capacité de rétention : 525 m³.

Le réseau de collecte des eaux pluviales est dimensionné pour recevoir les eaux de ruissellement des parties imperméabilisées (voiries, parking, toitures), pour un débit correspondant à un événement pluvieux de temps de retour 10 ans.

Le besoin en eaux incendie s'élève à 2160 m³ sur 3h auquel s'ajoute 150 m³ sur 3h pour l'alimentation des colonnes sèches. Ce besoin en eaux incendie est assuré par 14 poteaux incendie sur site reliés au réseau public de la zone et par une cuve complémentaire de 510 m³ minimum (situé à l'ouest du site). Le réseau sprinkler bénéficiera d'une cuve de 450 m³, placée à côté de la façade Sud-Ouest.

Le volume d'eau d'extinction incendie à retenir s'élève à 2 760 m³.

Les eaux d'extinction d'incendie sont dirigées vers le réseau pluvial de CLESUD. Ainsi, le bassin de décantation associé au réseau, retient une partie des eaux et un by-pass dirige le surplus d'eau vers la bêche de 4 000 m³ disponible sur CLESUD pour recueillir les eaux accidentelles. Le bassin de décantation est équipé d'une vanne martelière pour éviter tout rejet d'eau polluée dans les bassins d'infiltration.

Les eaux d'extinction incendie qui sont polluées pourront être enlevées après contrôle de la qualité des eaux par pompage par une société spécialisée, si la qualité ne permet pas un rejet dans les bassins d'infiltration.

4.5 L'air :

Les activités de l'entrepôt ne sont pas à l'origine de dégagement de fumée ni de poussière ou d'odeur. Les matières entreposées sont conditionnées. Ce conditionnement n'est pas modifié lors du stockage. Il n'y aura pas de produits pulvérulents en vrac transitant sur le site. Les manœuvres de camions se font sur les voiries imperméabilisées, sans envol de poussières.

Les déchets stockés sur site ne sont pas putrescibles et ne dégageront pas d'odeurs.

Afin de limiter les rejets, les camions et les chariots font l'objet de contrôles périodiques de leurs rejets. Le chargement et le déchargement des camions sont faits moteur à l'arrêt.

De plus, l'utilisation du transport ferroviaire permet de diminuer l'utilisation des poids lourds sur le site.

La chaufferie fait également l'objet de contrôles périodiques.

4.6 Le bruit :

Les sources sonores dues à l'activité de l'entrepôt sont les allées et venues des camions, les engins de manutention, la chaudière et le groupe sprinkler.

Les nuisances sonores sont minimisées en raison :

- de la vitesse de circulation réduite des camions transporteurs sur le site (20 km/h) ;
- de l'isolation acoustique du groupe sprinkler et de la chaufferie (locaux fermés en dur) ;
- de l'absence de sirènes périodiques.

L'arrêté préfectoral d'autorisation du site fixe pour chacune des périodes de la journée les niveaux sonores à ne pas dépasser en limites de propriété de l'établissement, déterminés de manière à assurer le respect des valeurs d'émergence admissibles mises en évidence dans cette étude bruit.

D'après l'étude réalisée le mardi 10 février 2015 par la société VENATHEC, les exigences réglementaires sont respectées.

Les valeurs fixées par l'arrêté d'autorisation n'excèdent pas 70 dB(A) pour la période de jour et 60 dB(A) pour la période de nuit.

4.7 Les déchets :

En matière de déchet, les quantités générées sur le site sont peu élevées et sont en majeure partie constituées de déchets valorisables (cartons, papiers, plastiques, bois...).

Des bennes sont installées à quai afin de permettre le tri des déchets qui sont ensuite pris en charge par des professionnels de la récupération et du recyclage.

Les types de bennes à déchets sont:

- Benne 35 m³ pour le bois,
- Benne 35 m³ pour les DIB,
- Benne 20 m³ pour les métaux.

Des bacs de collecte sont mis à la disposition du personnel pour faciliter le tri à l'intérieur de l'entrepôt.

En ce qui concerne les déchets spéciaux (batteries, huiles usagées...), ils sont pris en charge par des sociétés de traitement spécialisées.

4.8 Le trafic :

L'approvisionnement et l'expédition des marchandises se font par voie routière ou par voie ferrée.

Le flux de camions représente environ 250 camions par jour soit 500 mouvements/jour qui empruntent les axes routiers à proximité.

Les axes principaux (A54, N569, D69) sont déjà très fréquentés et prévus pour la circulation de tous types de véhicules. L'augmentation de la circulation de PL générée par le site est peu élevée (entre 2,5 et 7,1% pour l'A54) pour les autres axes toutes les données ne sont pas disponibles.

Les voies de circulation interne sont largement dimensionnées pour les manœuvres de camions, sans perturber la circulation sur la voie de desserte de l'entrepôt.

Les camions sont pris en charge dès leur arrivée sur site et n'encombrent pas la voie publique.

Des consignes sont établies et communiquées aux chauffeurs. Les voies de circulation prioritaires permettant de rejoindre les axes autoroutiers ou routiers majeurs y sont indiquées. L'accès à la nationale N569 se fait directement à partir du rond point à l'entrée de la Zone.

4.9 Sol et sous-sol :

L'activité de l'entrepôt en elle-même ne génère pas de pollution directe du sol. Certaines causes possibles de pollutions du sol par infiltration sont :

- Les eaux pluviales ravinant les voiries et parking (dépôts infimes de résidus des pneus, égouttures de carburants provenant des pots d'échappement et de fuites éventuelles de réservoirs) ;
- Les batteries des chariots électriques ;
- Les huiles hydrauliques de maintenance des chariots ;
- Le réservoir gasoil du groupe sprinkler.

Des mesures sont prises pour éviter toute pollution du sol :

- Revêtement bitumé ou bétonné de toutes les zones exposées au trafic routier et aux activités ;
- Les eaux pluviales de voiries sont dirigées vers le réseau de la zone où elles sont traitées par l'exploitant du réseau (bassin de décantation) avant d'être infiltrées ;
- L'ensemble du dallage de l'entrepôt est imperméable ;
- Les locaux de charge disposent d'un regard pour recueillir les égouttures acides ;
- Les huiles hydrauliques (neuves ou usagées) sont stockées sur bac de rétention.

4.10 Evaluation des risques sanitaires :

La plateforme logistique SCI FINANCIERE ID GRANS, en fonctionnement, est génératrice potentielle ou affirmée de nuisances et de pollutions. Nous avons apprécié au cours de l'étude d'impact la nature et l'impact de ces éléments, ainsi qu'étudié les mesures compensatoires à prendre afin de les réduire ou de les annihiler au vu de l'environnement qui entoure le site.

Au cours de ce chapitre nous avons mis en évidence les effets et les impacts éventuels des substances et nuisances résiduelles (résultant de la mise en place des mesures compensatoires) sur la santé des populations environnantes.

Pour cela nous nous sommes inspirés du guide de l'« Evaluation des risques sanitaires dans les Etudes d'impact des ICPE, Substances chimiques » produit par l'INERIS en 2003.

Les sources potentielles ou avérées d'émission de pollutions ou de nuisances sont clairement identifiées sur le site :

- Les locaux de charge batteries ;
- Le trafic des camions et des chariots ;
- La chaufferie ;
- Le groupe sprinkler ;
- Les déchets produits par l'activité (huiles usagées, batteries).

Après analyse (tel que la préconise le guide INERIS), l'étude sanitaire montre que le projet n'a pas d'effets directs et quantifiables sur la santé des riverains.

En effet :

- D'une part, l'impact de la pollution urbaine (due essentiellement à la circulation) en général sur la santé des populations est relativement faible, on conçoit donc qu'à une échelle bien inférieure, tel que le site de SCI FINANCIERE GRANS mettant en jeu une pollution avant tout liée à la circulation des poids lourds, présente des risques sanitaires infimes ;
- D'autre part, le projet a été élaboré dans le souci de respecter les principes de précaution vis à vis de l'environnement, les mêmes règles concourent à minimiser les effets du projet sur la santé (aménagement, type de combustible et contrôles périodiques).

5 Résumé non technique de l'étude des dangers

5.1 *Analyse des risques*

L'analyse des données BARPI sur l'accidentologie des entrepôts et l'analyse systémique de chaque équipement en fonction de leurs sources de danger montrent que le risque prépondérant à retenir pour le site est l'incendie.

L'activité de l'entreprise nécessite de stocker des quantités importantes de matières combustibles.

Les activités connexes comme la charge de batterie et le chauffage au gaz pourraient présenter des risques pour l'environnement.

L'analyse détaillée de réduction des risques récapitule les causes et conséquences éventuelles de ces événements associés à l'exploitation des installations, ainsi que les moyens de prévention/protection retenus.

L'analyse des risques a pour objet d'identifier les causes et les conséquences potentielles découlant de situations dangereuses provoquées par des dysfonctionnements des installations étudiées.

Parmi les nombreuses méthodes d'analyse existantes, nous avons retenu les méthodes ci-dessous, en fonction des activités identifiées :

Analyse des risques externes, liés à l'environnement :

Les risques susceptibles d'affecter le site industriel dans son ensemble sont examinés selon une méthode d'**analyse globale des risques**, sauf si ces dangers affectent une installation ou un procédé de fabrication en particulier auquel cas ils sont intégrés dans l'analyse des risques de l'installation ou du sous-système concerné.

L'analyse globale des risques concerne donc les installations dans leur environnement.

Elle étudie l'influence de l'environnement naturel, industriel et humain sur la sûreté des installations.

Les risques externes au site, d'origine naturelle et non naturelle, ont été étudiés selon cette méthodologie.

Analyse des risques internes, liés aux installations ou opérations :

Les risques d'origine interne liés aux opérations ou installations : réception / expédition, stockage, etc., ainsi qu'aux avaries des circuits d'utilités ont été analysés selon la méthode de l'**Analyse Préliminaire des Risques (APR)**, **semi-quantitative** (c'est-à-dire incluant une estimation de la criticité) et, pour les risques d'accidents majeurs, selon la méthode du **nœud papillon**.

5.2 Scénarios retenus

Compte tenu des criticités déterminées par l'analyse détaillée des risques, les scénarios résiduels devant faire l'objet d'un calcul de conséquence sont :

- Scénario 1 : incendie d'une cellule de stockage ;
- Scénario 2 : fuite d'ammoniac dans le local froid.

Aucun scénario inacceptable (zone « rouge ») n'a été identifié pour les risques résiduels :

GRAVITE des conséquences	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux					
Catastrophique					
Important			Scénario 1		
Sérieux					
Modéré	Scénario 2				

5.2.1 Scénario 1 : incendie d'une cellule de stockage

➤ Synthèse des conséquences / Flux thermiques

Pour tous les scénarios étudiés, les distances maximales atteintes par des flux thermiques de **5 et 8 kW/m²** rayonnés en cas d'incendie ne sortent pas des limites de propriété.

Le flux thermique de **3 kW/m²** quant à lui sort des limites du site mais n'atteint ni les bâtiments voisins ni les voies de circulations aux abords du site.

De plus ces flux thermiques sont inférieurs à ceux du précédent projet pour lequel le site possède déjà une autorisation d'exploiter.

Nous rappelons enfin que les présentes modélisations sont nécessairement majorantes puisqu'elles ne prennent en compte aucun moyen d'extinction (RIA, sprinkler,...) ni aucune intervention (interne comme externe).

Le tracé des flux thermiques figure ci-après.

➤ Analyse des effets domino possibles

Suite à l'analyse des effets domino, l'incendie ne se propagera ni à la cuve sprinkler ni aux bâtiments voisins.

➤ Dispersion des gaz toxiques et fumées noires

Compte tenu du rapport de dispersion, il est mis en évidence au vu des hypothèses émises que le seuil de concentration à effets létaux et que le seuil de concentration à effets irréversibles ne sont pas atteints. La hauteur de la source virtuelle de rejet est de 27 m à 55 m dans l'étude.

Or, la dispersion « horizontale » du nuage opaque n'est que de quelques dizaines de mètres (30 mètres maximum), 230 m dans les concentrations les plus faibles. L'A54 (située à 2,3 km au Nord du site) et la N569 (située à 300 m à l'Est du site) sont dans l'axe des vents dominants mais à une distance assez importante pour qu'il n'y ait pas d'effets majeurs. La première habitation se situe plus de 500 m au Sud du site de SCI FINANCIERE ID GRANS et ne se trouve pas dans la zone de concentration forte.

Pour cette même raison (nuage élevé, au-delà de 27 m), les fumées noires (opaques caractérisées par les fortes concentrations de CO) n'atteignent pas les axes de circulation majeur que sont la N569 et l'A54.

Les conclusions du rapport sont les suivantes :

- Les distances à effets létaux significatifs ne sont pas atteintes ;
- Les distances à effets létaux ne sont pas atteintes ;
- Les distances à effets irréversibles ne sont pas atteintes ;
- Les distances à effets réversibles ne sont pas atteintes.

5.2.2 Scénario 2 : fuite d'ammoniac dans le local froid

➤ Synthèse des conséquences d'une dispersion d'ammoniac

En cas de dispersion d'ammoniac suite à une fuite dans le local de production de froid seuls les effets irréversibles (SEI) sont atteints à une hauteur de 1,5 m du sol.

Les effets toxiques irréversibles sortent des limites du site uniquement dans les conditions météorologiques les plus défavorables, qui représentent statistiquement moins de 2% des vents du secteur, et atteignent le site voisin de SYSTEME U sur une faible zone.

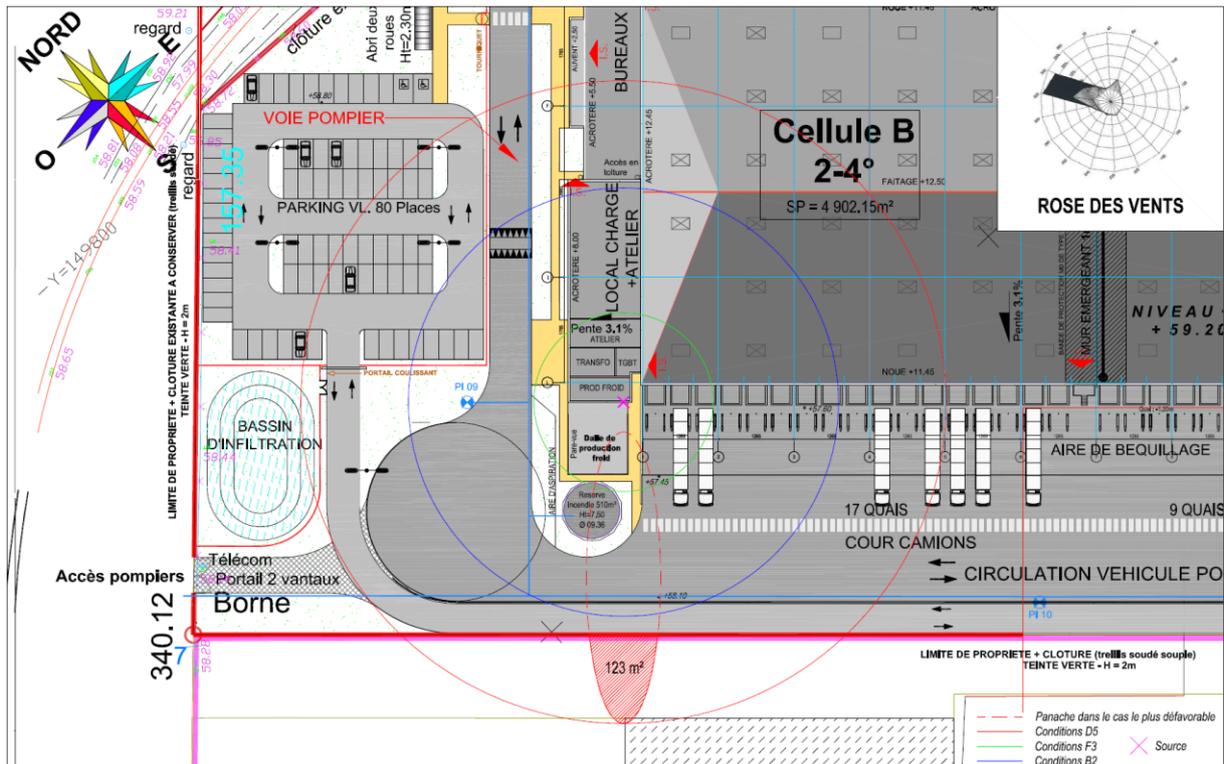


Figure 4 : Plan des effets irréversibles de la dispersion d'ammoniac

5.3 Mesures de prévention et moyens de protection retenus

Le but des mesures préventives est d'éviter que l'événement indésirable ne se produise : ces mesures tendent à diminuer la fréquence des sinistres.

Des moyens de protection sont mis en place afin de limiter les conséquences des sinistres ; ils visent à en limiter la gravité.

Les moyens de prévention et de protection :

- Dispositions constructives (structure stable au feu 1h, murs coupe feu 4h entre les cellules avec dépassement d'1 m en toiture, murs coupe feu 2h entre les cellules et les zones à risque, portes coupe-feu 2h, écrans thermiques sur certaines façades, désenfumage et cantonnements adaptés) ;
- Formation et qualification du personnel ;
- Information sur les produits stockés ;
- Procédures générales affichées et signifiées au personnel ;
- Contrôles périodiques et maintenance prévention des installations électriques, des appareils de levage et de manutention, du matériel de protection contre l'incendie, de l'installation gaz, de l'installation sprinkler.

5.4 Méthodes et moyens d'intervention en cas d'accident

Les méthodes et moyens d'intervention en cas d'accident sont les suivants :

- Dispositions relatives aux accès : voie pompier sur la périphérie du bâtiment, et 3 accès au site sur la face Ouest du bâtiment ;
 - Consignes d'intervention ;
 - Aménagements pour permettre l'évacuation rapide du personnel (organisation interne) ;
 - Moyens externes : intervention des secours extérieurs, poteaux incendie et besoins des pompiers ;
 - Moyens internes : détection automatique d'incendie et alarme incendie, extincteurs, RIA, installation sprinkler, poteau incendie, réserve pompier, colonnes sèches au droit des murs séparatifs entre cellules, rétentions des eaux incendie.
- **Besoins en eau**

Les besoins en eau demandés par les pompiers de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours (DD SIS) des Bouches du Rhône sont de 720 m³/h sur 3h. Dans ce calcul, l'hypothèse du sprinkler défaillant est prise en compte, ce qui majore le débit requis. Les besoins en eau sont donc de 2 160 m³ sur 3h.

Le réseau public de la zone CLESUD sur lequel sera branché le réseau incendie du site délivre un débit de 600 m³/h. Le réseau du site sera équipé de 14 poteaux incendie implantés au maximum tous les 100 mètres autour du bâtiment. Les poteaux, qui seront sectionnables tous les 2 ou 3 hydrants, seront situés à une distance de la façade supérieure à la hauteur du bâtiment.

De plus, la présence de colonnes sèches au droit des murs séparatifs coupe-feu nécessite un besoin en eau supplémentaire de 10 L/m/min, soit un débit de 50 m³/h sur une longueur de 82,8 m ($10 \times 82,8 \times 60 / 1000 = 49,68$) et 150 m³ sur 3 h.

Une cuve complémentaire de 510 m³ minimum fournira les 150 m³ pour les colonnes sèches ainsi que les 360 m³ pour atteindre les besoins de 720 m³/h sur 3h.

Le réseau sprinkler disposera d'une réserve indépendante constituée d'une cuve de 450 m³, placées au niveau des cellules 5 et 6 en façade Sud-ouest.

➤ **Rétention**

Le volume d'eau d'extinction incendie à retenir est de 2 760 m³.

Les eaux d'extinction d'incendie se déverseront au niveau des quais de chargement et de déchargement et des voiries, et seront dirigées vers le réseau pluvial de CLESUD.

Ainsi, le bassin de décantation associé au réseau, retient une partie des eaux et un by-pass dirige le surplus d'eau vers la bêche de 4 000 m³ disponible sur CLESUD pour recueillir les eaux accidentelles. Le bassin de décantation est équipé d'une vanne martelière pour éviter tout rejet d'eau polluée dans le bassin d'infiltration.

Les eaux d'extinction incendie qui sont polluées pourront être enlevées après contrôle de la qualité des eaux par pompage par une société spécialisée, si la qualité ne permet pas un rejet dans le bassin d'infiltration.